



Direction Générale Adjointe  
Proximité et Services à la Population  
**Direction du commerce, de l'artisanat  
et du domaine public**  
*Pôle Gestion du Domaine Public*

☎ 04.95 51 78 65.  
☎ 04.95 51 78 64  
commerce@ville-ajaccio.fr

**Mise en concurrence pour la création d'une aire de stationnement temporaire pour les bus touristiques du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre 2021 sur la commune d'Ajaccio.**

-----  
**FORMULAIRE D'OFFRE**  
-----

Joindre à ce formulaire :

- le règlement de consultation, paraphé à chaque page, et signé avec la mention « lu et approuvé », accompagné de l'attestation sur l'honneur complétée, datée et signée ;
- le formulaire d'offre, complété, daté et signé ;
- un extrait KBis datée de moins de 3 mois ;
- copie de la CNI/passeport du représentant légal de l'entreprise ;
- attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'exercice des activités économiques visées par la présente consultation et valable pour la période;
- l'attestation de contrôle technique / bureau contrôle portant mention des caractéristiques techniques et de performances du matériel ;

La Ville d'Ajaccio se réserve le droit de demander la communication de tout état manquant, cité ci-dessus.

**Date limite de réception des offres : Le 22 février 2020 à 12h**

CANDIDAT :

Nom, Prénom :

.....

Adresse :

.....

Ville :

.....

Agissant en qualité de représentant d'une société (nom de la société et adresse du siège social)

.....

Téléphone :

.....

Adresse mail :

.....

**Critère montant de la redevance :**

**1) Critère montant de la redevance :** montant de la redevance annuelle réglée par le candidat est fixé à 8€par m<sup>2</sup>/mois + % de la part variable supérieure ou égale à 3% du chiffre d'affaire. (Décision municipale n°2019-145).

Ce critère sera examiné à concurrence de 50 % dans le cadre du jugement des offres.

Les propositions seront classées par ordre décroissant de prix.

**Critère de prix du service :**

Ce critère sera examiné à concurrence de 30 % dans le cadre du jugement des offres.

Il est composé de deux sous critères :

**1er sous critère :** capacité technique du candidat (fiabilité et niveau de performance du matériel utilisé...) et du suivi des procédures obligatoires de vérification et maintenance technique pour une valeur de 20%

**2<sup>ème</sup> sous critère :** expérience antérieure du candidat, pour une valeur de 10%.

**Critère de faisabilité technique et capacité du candidat:**

**3) Critère du prix du service :** montant du prix public pratiqué unitaire.

Les propositions seront classées par ordre croissant de prix.

Ce critère sera examiné à concurrence de 20% dans le cadre du jugement des offres.

Les propositions du candidat feront l'objet d'états détaillés à joindre au formulaire d'offre.

**Signature (et cachet) du candidat**